Réintroduire la période d'essai, le gouvernement y tient toujours

LE RÉSUMÉ

Et si la Belgique réintroduisait la **période d'essai**?

Les effets de sa suppression sont néfastes sur la qualité de l'emploi, assure le Fédéral.

Les entreprises sont demandeuses, mais n'en feront **pas un casus belli avec les syndicats**.

Le SPF Economie sera chargé **d'objectiver le débat**.

Disparue en 2014, la période d'essai est regrettée par Michel et le banc patronal. Attention, dossier sensible.

BENOÎT MATHIEU ET NATHALIE BAMPS

C'est ce qui s'appelle avoir de la suite dans les idées – avec un certain art de la discrétion. Il ne s'agit que d'un tout petit point, dans la présentation effectuée par le Premier ministre le week-end dernier et vantant les mérites de son budget 2017 et du train de réformes qui l'accompagne. Qui dit, en substance, ceci: les partenaires sociaux seront consultés sur la période d'essai.

À vrai dire, l'intention n'est pas neuve. Elle naît il y a six mois de cela, à l'occasion du conclave budgétaire bouclé début avril. Alors que la suppression de la période d'essai souffle ses deux bougies, le gouvernement Michel constate. «*Les conséquences de ce retrait sont assez négatives*, résume-t-on au sein de la majorité. *Certaines entreprises renoncent à engager, parce que cela risque de leur coûter cher si la personne choisie ne convient finalement pas. D'autres, si elles engagent, préfèrent passer par des contrats à durée déterminée, ou de l'intérim. Bref, on note un impact négatif sur la qualité de l'emploi.*» La demande part donc en direction des partenaires sociaux: pouvez-vous étudier la piste de la réintroduction de la période d'essai? Un timing est plus ou moins établi: d'ici la fin septembre 2016.

On ne dirait pas comme cela, mais le sujet est hautement inflammable. À haut potentiel de cabrage syndical. Pourquoi? Parce que l'extinction de la période d'essai fait partie du «grand deal» conclu en 2014 entre patrons et syndicats autour du statut unique, sonnant le glas pour la différence de traitement entre ouvriers et salariés. Un accord qui a mis une trentaine d'années à voir le jour – et qu'on ne malmène donc pas à la légère. Or, on vous parlait de «deal»: les syndicats ont «échangé» la révision à la baisse des délais de préavis contre la suppression de la période d'essai.

Les syndicats ne nient pas le constat posé. Les contrats à durée indéterminée boivent la tasse, tandis que les contrats à durée déterminée et l'intérim affichent une mine resplendissante. Mais ils réfutent le lien de cause à effet qui est tracé entre les deux. «*C'est de la couillonnade*», nous résume-t-on. En remettant en cause l'objectivité des études brandies par le banc patronal. «*Si l'on réintroduit la période d'essai, le patronat est gagnant sur les deux tableaux. Puisque les délais de préavis ont été raccourcis.*»

Prudence patronale

Inflammable, mais le feu n'a pas encore pris. Parce que les partenaires sociaux ont allègrement laissé filer le délai, sans trop s'empoigner sur le sujet. Loi de 1996 sur la compétitivité, «werkbaar werk» à la Kris Peeters: il faut dire que les dossiers ne manquaient pas sur la table de la concertation sociale. Leur avis sur la période d'essai se fait toujours attendre. D'où cet appel renouvelé de Michel. «*Le gouvernement demande au Conseil national du travail de procéder à l'évaluation de la suppression de la période d'essai et de faire des propositions à cet égard, en vue de favoriser l'emploi, par voie d'avis, remis au plus tard le 30 novembre 2016*», peut-on lire dans le projet de budget remis par la Belgique à l'Europe.

Ledit Conseil se ressaisira à pleines mains du dossier à la fin novembre. Et devrait commander au SPF Economie une étude devant objectiver l'impact de la suppression de la période d'essai. Pour l'heure, les partenaires sociaux se mettent d'accord sur le cadre de la mission qu'ils vont confier à l'administration. «*Le tout pourrait durer plusieurs mois*, entend-on du côté des syndicats. *Mais nous ne sommes pas obtus: si on nous démontre l'existence d'effets pervers…*» Du côté patronal, on marche sur des œufs. Parce que l'on connaît le caractère urticant du dossier. Et que l'on ne veut pas braquer les syndicats là-dessus, à l'approche notamment de la négociation salariale de l'accord interprofessionnel. Autrement dit: s'ils souhaitent le retour de la période d'essai, les patrons ont d'autres urgences sur le feu et n'en feront pas un cheval de bataille. Oui, les entreprises ont pesté il y a deux ans. Mais à présent, elles ont trouvé la parade, en quelque sorte. Bref, vous l'aurez compris: les partenaires sociaux sont moins pressés que le gouvernement Michel.

À LA CHAMBRE

LA CONFIANCE POUR MICHEL

Cette fois, ça y est! **Le gouvernement fédéral a finalement obtenu** mardi après-midi, majorité contre opposition et cinq jours après le délai attendu, **la confiance de la Chambre** à l'issue d'**une semaine de crispations au sein de la majorité**, un temps divisée sur les perspectives budgétaires, la réforme de l'Isoc et la taxation des plus-values. Le vote sur la motion de la majorité est intervenu sans surprise: quatre-vingt-un députés ont voté pour, soixante-deux contre.

C'est mal parti pour négocier un accord interprofessionnel

Les trois syndicats (CSC, FGTB et CGSLB) ont réuni leurs instances hier afin de débroussailler l'accord gouvernemental et en tirer les conclusions. Leur analyse n'est pas finie. Et donc, leur calendrier d'action pas encore arrêté. «*Ce sera pour la semaine prochaine*», indique la secrétaire générale de la CSC, Marie-Hélène Ska. «*Les centrales doivent encore se réunir*», dit-on à la FGTB. «*On ne peut pas venir devant les militants sans avoir de réponses précises aux questions, on ne veut pas passer pour des farfelus*», ajoute-t-on à la CGSLB.

Mais les syndicats ne se font pas d'illusions. Cela ne va pas dans le bon sens du tout. «*C'est mauvais, c'est certain, mais il faut pouvoir l'illustrer de manière concrète*», explique un autre syndicaliste. «*C'est peut-être du côté de la réforme de la loi de 1996 sur la compétitivité que ce sera le pire*», confie-t-on à la CGSLB. L'analyse faite par la CSC le confirme. Et Marie-Hélène Ska ne le cache pas: dans ces conditions, cela risque d'être difficile de se mettre à table pour négocier un accord interprofessionnel… La CSC s'attend à ce que, compte tenu des nouvelles règles, la marge salariale soit quasi nulle. «*Il n'y aura que la promesse de maintien de l'index et des barèmes, mais tous les secteurs n'ont pas ces barèmes. C'est un vrai échec du gouvernement*, lance la patronne de la CSC. *Il veut de la concertation, mais il fait tout pour l'empêcher dans les faits.*» **N.B.**

Un vent de colère gronde chez les médecins

La suppression de deux tiers de l'indexation des honoraires passe mal. Après l'Absym, c'est au tour du Cartel de vouloir dénoncer l'accord médico-mut.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

La révolte gronde chez les médecins. Après l'Absym (syndicat composé surtout de spécialistes) lundi, c'est le Cartel (peuplé surtout de généralistes), qui a menacé hier de dénoncer l'accord médico-mutualiste 2016-2017. Si tel devait être le cas, les médecins ne seraient plus liés par la convention et pourraient pratiquer les tarifs qu'ils veulent.

C'est que la décision du gouvernement et de la ministre de la Santé Maggie De Block (Open Vld) de raboter de deux tiers l'indexation des honoraires passe très mal. *«Nous considérons l'accord comme caduc»*, a fait savoir Paul De Munck, le président du Groupement belge des omnipraticiens (GBO), qui fait partie du Cartel.

Il dénonce surtout la démarche *«unilatérale»* du gouvernement. *«Cela va à l'encontre des accords qui ont été conclus suite aux négociations en décembre 2015 pour l'accord médico-mutualiste 2016-2017.»*

À cette époque déjà, le Cartel avait émis de nettes réserves par rapport à un objectif budgétaire 2016 irréaliste, compte tenu des besoins d'une population vieillissante. Les médecins avaient cédé aux exigences du gouvernement en échange d'un accord tarifaire pour deux ans. Aujourd'hui, le Cartel considère que le gouvernement *«a dépassé la limite»*.

Maisons médicales

Autre mécontent: les maisons médicales. En cause, la décision du gouvernement de geler les nouvelles demandes de reconnaissance pour l'ouverture d'une maison médicale dans l'attente d'un audit du secteur. Une mesure inscrite dans le budget des soins de santé pour un montant de 7 millions d'euros.

Cette décision est contestée par le terrain qui y voit un blocage de l'accès aux soins de santé pour les patients les plus précarisés. *«Aujourd'hui, 350.000 Belges sont soignés via ce système»*, signale la Fédération des Maisons médicales.

Le secteur pharmaceutique enfin digère tout aussi mal la cure d'austérité qui lui est administrée. *«Nous allons supporter la moitié des économies totales dans les soins de santé, soit une facture totale de 452 millions d'euros, ce qui représente un sixième de l'effort budgétaire global du gouvernement»*, a dénoncé l'administratrice générale de pharma.be, Catherine Rutten.

Les médecins dénoncent une démarche unilatérale.

Le salaire minimum rabaissé pour les jeunes fait crier

Les starterjobs suscitent les craintes des syndicats. Le système existait déjà avant 2013, il fait son retour, mais il est adapté.

NATHALIE BAMPS
ET BENOÎT MATHIEU

Le gouvernement fédéral a décidé de donner un coup de pouce aux jeunes très peu qualifiés. La mesure, baptisée «starterjob», vise à faire baisser le coût du travail afin d'inciter les patrons à embaucher des jeunes, malgré leur manque d'expérience. Le gouvernement espère créer au minimum 1.000 emplois, sans grever le budget. Le Fédéral table même, avec les effets retour, sur une rentrée de 20 millions par an. L'UCM se félicite: *«Quand les jeunes sortent de l'enseignement qualifiant, ils ne sont pas employables à 100%, ils doivent encore être formés. Mais les patrons en veulent pour leur argent. Ils préfèrent donc embaucher des personnes avec de l'expérience… En baissant le coût, on éviterait cet écueil»*.

Le principe de la mesure? Le salaire brut des travailleurs de moins de 21 ans pourra descendre en-deçà du salaire minimum (jusqu'à 30% pour un travailleur de 16 ans.) L'écart toléré diminue en fonction de l'âge. Il peut culminer à 30% pour un jeune de 16 ans, mais diminue par paliers de 6 points: 24% pour un jeune de 17 ans, 18% pour un jeune de 18 ans, etc. Ce système existait déjà dans le passé, il avait été supprimé en 2013, à la demande des syndicats. Il fait donc son retour, à leur grand dam: *«on brade les jeunes sur le marché de l'emploi, et on les sous-paie»*, protestent-ils.

20 millions

Compte tenu des effets retour, la mesure devrait rapporter 20 millions par an dans les caisses.

Le nouveau système est néanmoins corrigé. La différence de salaire pour le travailleur sera compensée via une baisse des cotisations sociales personnelles et la fiscalité (bonus à l'emploi). Le salaire net poche du jeune restera donc équivalent. La CSC reste sceptique: *«les baisses de cotisations pour les groupes cibles ne sont plus du ressort du Fédéral*, signale Marie-Hélène Ska. *Et les cotisations sociales personnelles sont déjà très faibles; le risque est grand qu'au final, l'impact financier soit négatif pour le travailleur.»*